



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
REGION Île de France
snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

APPEL A LA MOBILISATION CONTRE LA PROPOSITION DE LOI ATTAL

Le 12 février devant l'Assemblée Nationale et le 25 mars devant le Sénat, nous protestons contre cette proposition de loi qui va à l'encontre de notre mission d'éducation et à rebours de l'histoire !

Le 6 mai, la commission mixte paritaire, composée de députés et de sénateurs, se penchera à nouveau sur ce texte, pour trouver un consensus et ainsi pouvoir l'adopter.

C'est la justice des enfants qui est attaquée et avec elle, l'idée qu'un jeune qui commet un acte de délinquance doit être accompagné et protégé.

Dans la suite du tract transmis par le Bureau National du SNPES-PJJ-FSU (que nous vous joignons), le *SNPES-PJJ-FSU-IDF* appelle à rejoindre la mobilisation des avocats et des juges des Enfants devant les Tribunaux le 5 mai entre 12h00 et 14h00.

L'exemple de l'EPM de Valentine fait écho avec les pratiques en cours à l'EPM de Porcheville : Les entretiens des éducateur.rices, assistant.es de service social et psychologues en charge des suivis des adolescent.es incarcéré.es sont chronométrés, avec des créneaux précis : deux possibilités le matin (9h00 ou 10h40) et deux l'après-midi (14h40 ou 16h00), durant 45 minutes ou une heure trente si la mesure est une MJIE. Le tout en présence d'un surveillant pénitentiaire ! Les mêmes surveillants peuvent accéder au RRSE, à la demande de la directrice de l'EPM. Que fait-on du droit au secret de la vie privée des adolescent.es ? Comment imaginer que ces dernier.es vont accorder la moindre confiance à leur interlocuteur dans un tel contexte ? Le résultat risque au contraire d'être la défiance envers l'institution et les adultes qui doivent l'incarner !

Et nous ne détaillerons pas ici les dysfonctionnements des Centres (dits éducatifs) Fermés dont notre organisation syndicale est régulièrement saisie : entre les problèmes d'effectifs, les violences subies et/ou agies du fait de la configuration de ces lieux de placement contraints, l'illusion que les murs permettront de contenir le mal-être des adolescent.es et finalement des personnel.les est de courte durée.

Pourtant, notre hiérarchie veut se faire croire que les protocoles divers et variés pourront régler ces difficultés qui sont systémiques et structurelles, personne n'est dupe.

Ainsi, les alertes se multiplient et s'accélèrent au fil des lois qui s'empilent et renforcent la répression aux détriments de l'éducatif ! Un nouveau virage doit être pris et la voix des personnel.les de terrain doit être écoutée et entendue !

Pour toutes ces raisons, rejoignez-nous devant les Tribunaux Judiciaires de Paris, de Bobigny, de Pontoise et de Versailles de 12h00 à 14h00 le 5 mai !